



Informations TIR A L'ARC

Saison 2025-2026

Agrément FFTA : 2578195 jeunesse et Sports : APS78 877 Association reconnue d'intérêt général.

1) Activités proposées :

Initiation et perfectionnement dans la pratique sportive et de loisir du tir à l'arc. Les séances ont lieu dans la salle de Bazainville « L'Atelier » au 83, route de Tacoignières. Le club dispose à Bazainville d'un terrain permanent aménagé pour le tir en extérieur jusqu'à 70 m. Notre club pratique également les disciplines de parcours avec un terrain d'entraînement spécifique de 24 cibles. Nos installations sont accessibles aux personnes handicapées.

2) Lieux et horaires : à compter du 08 septembre 2023

Les jeunes débutants	Entraîneur 1 FFTA	le mercredi, de 14h à 16h
Les jeunes confirmés avec compétitions	Entraîneur Fédéral FFTA	le vendredi de 18h30 à 20h30
Les adultes débutants	Encadrants Fédéraux	le mardi de 20h30 à 22h30
Les compétiteurs aguerris	(Cours avec DEJEPS)	le lundi de 18h30 à 20h30 ou de 20h30 à 22h30

Créneau tir libre pour 2^e année et confirmés:

- mercredi de 16h à 18h ou de 18h à 20h
- samedi de 10h à 12h pour les archers autonomes et confirmés sur le Parcours. (à confirmer)

Encadrement : Il est assuré par un entraîneur Diplômé d'Etat et les entraîneurs et bénévoles du club.

Date des inscriptions : Samedi 06 septembre 2025 de 10h à 17h, à l'Atelier de Bazainville

3) Modalités d'inscription :

Age minimum : **11ans** (né avant le 01/01/2015). Certificat médical d'aptitude à la pratique de tir à l'arc en compétition ou questionnaire de santé. **Période d'intégration de deux mois pour les nouveaux inscrits.**

4) Tarifs forfaitaires pour la saison incluant licence et assurance :

CCPH : **Adulte 165€ - Jeune (après le 01/01/2006) 115€ - Formule familiale 230€ - Formule couple 280€**

Hors CCPH : **Adulte 180€ - Jeune (après le 01/01/2003) 130€ - Formule familiale 245€ - Formule couple 295€**

Découverte (à partir du 1er mars 2023) : **80€ CCPH et 90€ hors CCPH** Seconde compagnie : **90€**

Le club n'accepte plus les Chèques Vacances ou Chèques Sport pour le règlement de la cotisation.

Le règlement peut se faire en plusieurs fois, Le PASS+ et PASS SPORT sont acceptés.

Les arcs d'initiation sont prêtés par le club pour la première saison, des arcs compétitions sont disponibles à la location.

Possibilité d'initiation gratuite sur une ou deux séances d'essai.

5) Renseignements :

Mathieu JOURNEL (Président de la compagnie) au 01 34 87 75 46 & 06 12 52 28 81.

Christel BEAUJARD (Trésorière de la compagnie) au 06 28 20 53 53

Site internet du club : <https://www.caph78.fr/>

Site Twitter du club : https://twitter.com/Archers_Houdan

Nos Partenaires



Yvelines
Conseil général



Siège: Mairie 25 Grand'Rue 78550 BAZAINVILLE

RNA : W781002221 SIRET : 44785587500012